

L'ARMÉE SIONISTE S'EMPLOIE À CAUSER UN MAXIMUM DE MORTS ET DE DESTRUCTIONS AVANT LE JOUR «J»

LE CESSEZ-LE-FEU ENTRERA EN VIGUEUR AUJOURD'HUI

Page 16

INTEMPÉRIES

**LA DGSN
APPELLE
À LA VIGILANCE**

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5187 | Dimanche 19 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

MARCHÉS DE GROS

**RELANCE
DE LA SOCIÉTÉ
MAGROS**

Page 5

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS NATIONAUX FAVORISER LE MADE IN ALGERIA

Page 4



COOPÉRATION MILITAIRE
**DES HÉLICOPTÈRES
ITALIENS FABRIQUÉS
EN ALGÉRIE**

Page 3



SECTEUR DE LA COMMUNICATION

**MEZIANE DÉVOILE
SA FEUILLE DE ROUTE**

Page 2

STRATÉGIE DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION

Meziane dévoile sa feuille de route

Le ministre de la Communication, Mohamed Meziane a indiqué, jeudi à Alger, que la stratégie du secteur de la communication, qui s'inscrit dans le cadre des réformes initiées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, vise à garantir une pratique médiatique nationale professionnelle consacrant les valeurs de responsabilité et le principe du droit à l'information.

Présentant un exposé sur l'état du secteur de la communication et ses perspectives futures devant la Commission de la culture, de la commu-



nication et du tourisme à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Meziane a précisé que «la stratégie du secteur s'inscrit dans le cadre des réformes initiées par le président de la République», ajoutant que ces réformes ont permis au secteur «d'instaurer un système juridique conforme aux normes de la pratique médiatique internationale, définissant les droits et les obligations et consacrant les valeurs de responsabilité et le principe du droit à l'information».

Dans le cadre de l'élaboration des textes d'application liés à la loi organique relative à l'information, à la loi relative à la presse écrite et électronique, et à la loi sur l'activité audiovisuelle, le ministre a mis en avant l'engagement du ministère à «remédier aux dysfonctionnements constatés à travers la mise en place de fondements juridiques claires et efficaces garantissant la pratique pleine des droits et des libertés et renforçant le professionnalisme dans le domaine de l'information et les mécanismes de régulation». M. Meziane a en outre rappelé que son secteur «a initié l'institution du statut particulier du journaliste, fixant les conditions d'exercice de la profession ainsi que les droits et devoirs y afférents, tout en définissant les notions liées au journaliste, au journaliste professionnel, et à l'activité journalistique, en sus de la détermination des catégories des journalistes et des collaborateurs de presse ainsi que des métiers liés à l'activité journalistique». Concernant le projet de décret exécutif fixant le statut particulier

du journaliste, dont l'examen a été finalisé au niveau du Secrétariat général du Gouvernement en attente de son adoption, le ministre a indiqué que ce texte de loi «comprend plusieurs garanties consacrant le droit du journaliste à exercer son activité, ainsi que les devoirs instaurant un discours journalistique responsable, loin des fake news ou des informations malveillantes et trompeuses, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie professionnelle».

Le Conseil supérieur de la déontologie et de l'éthique du journalisme, qui sera installé dès la promulgation des textes réglementaires y afférents, aura pour mission «d'établir des règles garantissant l'éthique professionnelle et renforçant la liberté d'expression et la liberté de la presse, son pluralisme et son indépendance». Cette instance contribuera à «renforcer la confiance du public en les médias, à limiter les comportements irresponsables et à préserver la profession», a-t-il dit. Le ministre a évoqué la volonté de son département de «promouvoir une presse nationale professionnelle en subordonnant l'obtention de la carte nationale du journaliste professionnel à un ensemble de conditions et en fixant des règles et conditions régissant l'exercice des médias étrangers sur le territoire national».

Afin de suivre l'évolution du monde de la communication, a-t-il ajouté, le ministre a œuvré à «simplifier les procédures de création de journaux écrits et électroniques en les soumettant à un

régime déclaratif au lieu d'agrément», soulignant que le ministère «a procédé à la réception des dossiers d'adaptation à la loi relative à la presse écrite et électronique, qui ont atteint à ce jour 84% pour la presse écrite et 60% pour la presse électronique».

Le ministère a également enregistré 34 nouveaux reçus de dépôt des périodiques et de journaux électroniques.

Evoquant le domaine de l'audiovisuel, M. Meziane a souligné que «la création de chaînes privées est désormais soumise à un régime d'autorisation, permettant à toute personne morale remplissant les conditions prévues par la loi relative à l'activité audiovisuelle de créer une chaîne télévisée ou radiophonique dans un délai maximal de quatre mois».

Selon le ministre, les médias, toutes catégories confondues, sont également soumis à des conditions liées au professionnalisme visant à améliorer la qualité du service médiatique, renforcer le professionnalisme dans les pratiques médiatiques et soumettre les services de communication audiovisuelle, y compris ceux en ligne, à une batterie d'engagements, dont l'application sera supervisée par l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (Anirav).

Pour ce qui est du Fonds d'aide à la presse écrite, audiovisuelle et électronique, ainsi qu'aux activités de formation des journalistes et des professionnels de la presse, le ministre a fait observer qu'il s'agissait d'«un véritable investissement sur lequel l'Etat mise pour concrétiser sa politique dans le domaine des médias et de la communication, mais aussi améliorer le niveau de vie des journalistes, à même d'ériger un secteur médiatique solide, diversifié, efficace, en mesure de concurrencer les grandes institutions médiatiques internationales». Soulignant l'importance de la formation des journalistes, M. Meziane a rappelé que de nombreux journalistes ont bénéficié de formations organisées par le secteur, permettant ainsi une application fluide et rigoureuse des lois.

En prévision du mois sacré de Ramadhan, M. Meziane a appelé les chaînes de télévision à respecter les valeurs authentiques et traditionnelles de la société dans leurs grilles de programmes, et à renforcer les valeurs de fraternité et de solidarité durant ce mois, tout en évitant les programmes incitant à la violence et suscitant la peur et l'inquiétude auprès des téléspectateurs.

SCÈNE INTERNATIONALE

«Soutien indéfectible» de la Chine à l'Algérie

L'ambassadeur de la République populaire de Chine, M. Dong Guangli, a exprimé jeudi le «soutien indéfectible» de la Chine à l'Algérie dans son rôle sur la scène internationale, notamment au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, de la Ligue arabe et de l'Union africaine.

«Nous accompagnons l'Algérie dans sa démarche de jouer pleinement son rôle dans les affaires internationales et régionales», a affirmé M. Dong Guangli à l'issue de la cérémonie de remise de ses lettres de créance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Il a exprimé, par ailleurs, son honneur de représenter la Chine en Algérie, «un pays frère et ami avec lequel la Chine entretient une relation historique et révolutionnaire», a-t-il souligné, faisant part de son engagement à «travailler sans relâche pour mettre en œuvre les grandes orientations définies par les Présidents des deux pays». «Je ne ménagerai aucun effort dans l'accomplissement de ma mission», a-t-il assuré, insistant sur l'importance de «consolider la confiance politique et dynamiser la coopération économique et commerciale, en particulier en matière d'investissement». Guangli a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements chinois en Algérie, tout en diversifiant les échanges culturels et humains pour «renforcer les liens d'amitié entre les deux peuples». «La Chine et l'Algérie ont un passé commun et nous sommes heureux de constater que, sous la direction visionnaire et clairvoyante du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie a trouvé une voie de développement conforme à ses réalités», a-t-il ajouté. Il a évoqué la modernisation en cours en Chine, tout en soulignant l'importance de la «l'Algérie nouvelle» dans le cadre de la coopération bilatérale. «Nous allons travailler, main dans la main, pour trouver des synergies et nous inspirer mutuellement de nos grandes stratégies de développement», a-t-il affirmé, ajoutant que ces efforts seraient «bénéfiques pour le bien-être des populations des deux pays». «Ensemble, nous pouvons donner une grande contribution à la paix et à la stabilité dans le monde», a-t-il conclu.

QUALIFIÉ DE PARTENAIRE ESSENTIEL EN AFRIQUE

Le Royaume-Uni encense l'Algérie

L'ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, M. James Robert Stephen Downer, a affirmé, jeudi, que l'Algérie est un partenaire essentiel pour le Royaume-Uni en Afrique. «Nous considérons que l'Algérie est un partenaire essentiel pour le Royaume-Uni en Afrique», a déclaré M. Downer au terme de la cérémonie de remise de ses lettres de créance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, soulignant que le Gouvernement de son pays «est prêt à aller de l'avant dans le renforcement de sa coopération avec l'Algérie dans tous les domaines».

Les relations entre l'Algérie et le Royaume-Uni sont «solides et reposent

sur le partenariat et le respect mutuel», a-t-il ajouté, soulignant que les deux pays étaient «liés par des relations étroites dans les domaines du commerce, de la défense, de la culture et de l'éducation». Il a, par là même, souligné que son pays avait pris conscience de «l'intérêt porté par les Algériens à l'utilisation de la langue anglaise dans l'enseignement».

A cette occasion, l'ambassadeur britannique a affiché la volonté de son pays de «développer son partenariat avec l'Algérie dans la lutte contre le changement climatique et pour relever les défis de la transformation dans le secteur énergétique» et de «renforcer davantage la dynamique de l'industrie et des services pour soutenir la croissance dans les

deux pays». «Ensemble, nous pouvons faire plus pour relever les différents défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui», a ajouté l'ambassadeur.

Il a également mis en exergue «la coopération entre les deux pays au Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment suite à l'accession de l'Algérie à la présidence de cet organe», appelant de ses vœux le renforcement de cette coopération entre les deux parties.

Le diplomate britannique a, par ailleurs, souhaité pouvoir, à travers sa mission en Algérie, «découvrir ce pays unique par son histoire antique et la vitalité de sa jeunesse, en visitant un maximum de wilayas pour connaître la géographie, la culture et la gastronomie algériennes».

ATTAQUES SIONISTES CONTRE LA FINUL

L'Algérie condamne

L'Algérie, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de janvier, a «fermement» condamné vendredi, les attaques délibérées perpétrées par les forces d'occupation sionistes contre le personnel de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), appelant à l'ouverture d'une enquête impartiale en vue d'appliquer le principe de responsabilité.

PAR LAKHDARI BRAHIM

« Nous condamnons dans les termes les plus fermes les attaques délibérées des forces d'occupation (sionistes) contre le personnel de la Finul, ainsi que la destruction voulue de ses locaux », a déclaré le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, M. Amar Bendjama, dans son intervention, lors d'une réunion sur la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) et la

Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (Fnuod).

M. Bendjama a appelé à ce que «des enquêtes impartiales soient lancées de manière à ce que puisse s'appliquer pleinement le principe de responsabilité». Le diplomate a notamment mis en garde contre «les violations en cours observées dans la zone d'opération de la Finul et de la Fnuod» perpétrées par la puissance occupante et qui sont «une source d'extrême inquiétude», réaffirmant au passage le soutien indéfectible de l'Algérie à ces missions et sa volonté «très ferme» de garantir «la sûreté et la sécurité des soldats de la paix». «Nous tenons à réitérer que les attaques à l'encontre des soldats de la paix constituent des crimes de guerre», a-t-il insisté.

Rappelant, en outre, que le Conseil de sécurité a adopté, le mois passé, la résolution 2766 renouvelant le mandat de la Fnuod, le diplomate a indiqué que l'Algérie demande à ce que cette résolution soit «pleinement mise en œuvre».

«L'Algérie approuve et appuie la disposition clé de la résolution, y compris l'obligation de respecter pleinement les termes de l'accord sur le dégagement des forces de 1974, de faire preuve de la plus grande retenue et d'empêcher des violations du cessez-le-feu dans la zone de séparation ainsi que de veiller à ce qu'il n'y ait aucune activité militaire dans cette zone», a-t-il souligné. Par ailleurs, M. Bendjama a indiqué que «les actions (sionistes) dans la zone de séparation et ses incursions multiples en territoire syrien constituent une grave menace, pas seulement pour la Syrie qui traverse une période très délicate mais également pour la paix et la sécurité régionale et internationale». A ce titre, il a appelé le Conseil de sécurité à «réaffirmer ses résolutions et agir de manière décisive pour mettre un terme à ces actions», relevant que «personne n'est au-dessus du droit (et) de la loi (et) (que) le principe de responsabilité doit être appliqué». «Traiter les causes



profondes du conflit dans la région en mettant un terme à l'occupation de toutes les terres arabes est fondamental pour garantir une paix durable au Moyen-Orient», a-t-il soutenu. Et d'ajouter : «le cycle actuel de violences à une fois de plus souligné une vérité irréfutable, à savoir que nous ne pouvons pas régler les problèmes de la région par le biais de solutions parcellaires». Les défis de la région, a-t-il poursuivi, «sont liés entre eux et ce n'est que par le biais d'une approche holistique que nous pouvons espérer parvenir à une paix durable et véritable». Dans ce cadre, M. Bendjama a salué l'accord de cessez-le-feu à Gaza et a dit espérer que celui-ci «mettra un terme au bain de sang dévastateur» que connaît l'enclave palestinienne.

«Cette évolution est bien sûr la bienvenue. Cependant (...) ceci ne peut pas et ne doit pas être notre objectif ultime», a-t-il prévenu, notant que cet accord «doit servir de tremplin vers une solution juste et durable (et) préparer l'avènement d'un Etat palestinien indépendant avec El-Qods Sharif pour capitale».

Enfin, M. Bendjama a appelé les membres du Conseil de sécurité à se mobiliser pour

«favoriser l'avènement d'une solution juste et durable qui ramène la paix et la justice au Moyen-Orient». **L.B.**

ACCORD DE PAIX AU SOUDAN DU SUD L'implication active d'Alger

Mme Mansouri prend part à Djouba aux travaux du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud (C5) La secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Bakhta Selma Mansouri, a pris part aux travaux de la réunion du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur le Soudan du Sud (C5) tenue à Djouba (Soudan du Sud) dans le but d'assurer le suivi de l'application de l'accord de paix revitalisé et de renforcer la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de soutenir la stabilité dans ce pays, de réaliser la paix et le développement durable, a indiqué, vendredi, un communiqué du ministère.

La réunion a également vu la participation de haut niveau des représentants d'organisations et des principaux partenaires y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la mission des Nations unies au Sud-Soudan (UNMISS), la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstruite (RJMEC), ainsi que les ambassadeurs des pays africains accrédités auprès du Soudan du Sud.

A cet effet, les membres du C5 ont rencontré M. Riek Machar, le Premier vice-président du Soudan du Sud, avec lequel ils ont abordé les défis entravant l'application de l'accord de paix et la nécessité de renforcer la coopération entre les différentes parties pour lever les difficultés, accélérer le processus de paix et garantir la sécurité et la stabilité dans le pays, ajoute la même source.

Dans son intervention, Mme Mansouri a affirmé «l'importance d'une application efficace et globale de l'accord de paix revitalisé, en tant que facteur essentiel à la réalisation de la stabilité et de la réconciliation nationale dans le Soudan du Sud», soulignant l'impératif «d'activer les clauses de l'accord qui se veut un pas indispensable pour renforcer la paix durable et réunir les conditions idoines pour le développement durable et l'amélioration des conditions de vie du peuple du Soudan du Sud», conclut le document.

R.N.**R.N.**

EN QUALITÉ D'ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

Rebiga reçu par le président de la République du Mozambique

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga a été reçu par le président de la République du Mozambique, M. Daniel Francisco Chapo, indique, jeudi, un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit a remis une lettre du président de la République à son frère, le président de la République du Mozambique, précise le communiqué.

A cette occasion, le président de la République du Mozambique a exprimé «sa profonde gratitude pour Monsieur le président de la République, de dépêcher un représentant pour assister à la cérémonie de son investiture qui s'est déroulée, mercredi», soulignant que ce geste «reflète la qualité des relations historiques liant les deux pays».

M. Chapo a mis en avant «la volonté de son pays de renforcer la coopération bilatérale, en vue de la hisser au niveau des potentialités et de la qualité des relations historiques liant l'Algérie et la République du Mozambique».

Cette rencontre a été «une occasion pour rappeler des étapes historiques liant les deux peuples qui ont lutté pour la liberté et l'indépendance», ainsi que «l'appui de l'Algérie au Front de libération du Mozambique (FRELIMO)».

La rencontre a permis également «de mettre en avant la forte volonté de renforcer la coopération et de promouvoir les relations bilatérales dans divers domaines», a conclu la même source.

R.N.

COOPÉRATION MITAINE

Des hélicoptères italiens fabriqués en Algérie

La secrétaire générale italienne de la Défense et directrice nationale adjointe de l'armement, Luisa Riccardi, a présidé, avec le secrétaire général du ministère algérien de la Défense, le général Mohamed Salah Benbicha, la XVe Commission mixte Italie-Algérie, au sein de laquelle le pays transalpin «a confirmé la volonté de la défense italienne de soutenir son homologue algérienne en partageant ses connaissances technologiques et industrielles».

Un important projet a été évoqué lors de la réunion. Il s'agit de la fabrication d'hélicoptères italiens en Algérie. Sur ce point, Riccardi a souligné l'opportunité de «donner une impulsion maximale à l'activité, afin de commencer immédiatement la phase industrielle d'assemblage des hélicoptères AW-139» dans le pays. Il a également évoqué «de futures collaborations industrielles, également dans d'autres secteurs», selon la source officielle.

Par ailleurs, des informations fournies par le ministère italien de la Défense détaillent «la collaboration entre la société d'économie mixte, Fincantieri et la Défense

algérienne», réalisée pour «l'acquisition d'une unité de soutien logistique basée sur le navire Vulcano par l'Algérie». Le Vulcano est une unité de soutien logistique (LSS) de 193 mètres de long, commandée par la marine italienne.

Ce navire, dont la construction a débuté en février 2016 dans les installations de Fincantieri à Riva Trigoso, dans le nord-ouest du pays, a également servi de modèle à la nouvelle flotte de navires logistiques commandés par la Marine nationale en 2019 aux Chantiers de l'Atlantique.

Une société détenue à parts égales par Fincantieri et le groupe naval français. De plus, le développement et l'expansion du chantier naval d'Annaba, sont prévus pour la production d'unités navales d'environ 50 mètres de longueur. Lors de la rencontre italo-algérienne de décembre dernier, «l'engagement des parties à poursuivre la coopération a été atteint, fixant parmi les objectifs pour 2025 une série de rencontres visant à accroître les échanges et la coopération entre les deux pays».

URBANISME/ LOGEMENT

Mettre fin au phénomène des modifications anarchiques

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a indiqué, jeudi, que son département ministériel avait lancé en novembre dernier un contrôle périodique des logements afin de mettre fin au phénomène des modifications anarchiques et non autorisées.

Lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par le président du Conseil, Salah Goudjil, en présence de membres du Gouvernement, le ministre a précisé que ses services ont lancé en novembre dernier des opérations de contrôle des modifications constatées à l'intérieur et sur les façades des logements et des locaux, conformément à une instruction ministérielle adressée aux directeurs des Offices de promotion et de gestion immobilières (OPGI), au directeur général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), ainsi qu'à la filiale AADL GEST IMMO. Au cours de la période allant du 10 novembre au 31 décembre 2024, 176.605 logements AADL ont fait l'objet de visites d'inspection, 4.765 mises en demeure ont été adressées, 1.378 dossiers ont été déposés au niveau de la Justice et 4.387 unités ont été remises dans leur état d'origine.

Parmi les modifications constatées, le ministre a cité l'installation de citernes sur les toits ou dans les parties communes ou de climatiseurs sur les façades (638 cas recensés), ainsi que des modifications au niveau des logements et des parties communes (2.462 cas).

Ces chiffres concernent les logements AADL, en attendant «la généralisation des mesures prises par les gestionnaires du programme AADL à tous les promoteurs immobiliers publics, aux OPGI et aux entreprises nationales de promotion immobilière qui supervisent un parc de plus de 1,6 million d'unités», a-t-il dit.

Ainsi, des équipes de contrôle ont été déployées pour détecter toute modification non autorisée au niveau des parties communes des bâtiments, à l'intérieur des logements et des locaux, sur les façades, ainsi qu'au niveau des escaliers et des vides sanitaires. Des modifications qui exposent leurs auteurs aux mesures prévues, notamment les poursuites judiciaires. En vue de mettre fin au phénomène des modifications anarchiques, le ministre a précisé que ses services s'attelaient à la révision de la loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme afin d'aboutir à «une nouvelle version qui prend en charge tous les aspects dans le cadre du développement durable, notamment la maîtrise des mécanismes et outils d'urbanisme et la création d'une police de l'urbanisme». A une question sur le programme AADL2 à Batna, le ministre a indiqué que la wilaya a bénéficié de 12.183 unités de logements achevés à 100%, s'étendant sur une superficie de plus 100 hectares, avec un coût d'investissement s'élevant à 7,3 milliards de DA. Quant au retard accusé dans la réalisation d'un hôpital de 120 lits dans la daïra d'Abadla (Bechar), le ministre a expliqué que ses services œuvraient, en coordination avec ceux des ministères des Finances et de la Santé, en vue de transférer de tels projets à l'arrêt au ministère de l'Habitat pour permettre leur parachèvement.

R.N.

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS NATIONAUX

Favoriser le made in Algeria

Le gouvernement vient de prendre une série de mesures encourageant le produit national. Les filières industrielles et agro-alimentaires locales sont appelées à inonder le marché national selon les critères de performance et de qualité.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national Ahmed Mokrani a fait part d'un recensement national des produits économiques qui touche 186.000 opérateurs.

Le ministre a laissé entendre lors de son passage à la Radio nationale que «cette opération débutera en 2025 dont le but est de profiler avec précision pointue les unités de production nationale».

En outre, le ministre souligne que «l'initiative permettra d'encadrer et d'organiser au mieux les importations». Il est maintenant de notoriété que le produit local devient de plus en plus performant sur le marché national et arrive même sur le podium international.

Que ce soit l'électroménager, l'électronique, le textile, l'industrie mécanique et les matériaux de construction pour ne citer que ceux-là, la croissance est visible par rapport à certaines années.

Selon la dernière enquête de l'ONS, le produit national arrive à enregistrer des résultats entre 5 et 11% selon les filières et leur implantation au niveau du marché national. Le premier responsable du commerce intérieur révèle les derniers indices avec «7046 projets dédiés à la production nationale sur 9063 recensés par l'agence nationale d'investissement». Il note que «bon nombre d'importateurs ont basculé vers l'investissement national». Il est



ainsi un début prometteur pour stimuler l'outil national de la production quelque soit la filière avec des attentes sur son redéploiement à l'échelle nationale.

D'autre part, les pouvoirs publics comptent sur certains produits disponibles dans la filière agro-alimentaire et l'industrie de la pièce détachée de l'automobile afin de garantir un niveau de suffisance sur le marché national.

A moyen terme, il s'agit de couvrir les besoins entre 60 et 80% du marché en produits fabriqués localement et d'atténuer la facture de l'importation sur pas mal de produits importés mais qui n'ont pas d'u-

tilité sur la demande du marché. L'année 2025 promet en nouveautés sur la réforme et l'assainissement du commerce national. Dans l'agenda, il est prévu de généraliser l'octroi du registre de commerce électronique et les terminaux de paiement à travers les magasins et superettes. Des allègements fiscaux sont également prévus pour booster le commerce local réalisé par les investisseurs nationaux. Il y a également l'établissement de micro-zones aménagées à travers toutes les wilayas pour la promotion du produit national.

F.A.

COOPÉRATION ALGERO-TUNISIENNE

Mines et énergie au menu

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Mme Karima Tafer, s'est entretenue avec la ministre tunisienne de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Fatma Thabet Chaïboub, sur les voies et moyens de renforcer la coopération entre l'Algérie et la Tunisie, et ce en marge de sa participation à la 4ème réunion internationale des ministres en charge des affaires minières, qui se tient à Riyad (Arabie saoudite), indique jeudi un

communiqué du ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables. Selon la même source, les deux parties ont examiné, lors de cette rencontre, à laquelle a assisté le PDG du Groupe Sonarem, l'état des relations de coopération bilatérale et les perspectives de leur développement, notamment dans le domaine minier. Les discussions ont également porté sur les moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre les entreprises des deux

pays, ainsi que sur l'échange de connaissances et d'expertises et la mise en œuvre de projets conjoints mutuellement bénéfiques, note le communiqué. Les deux parties ont exprimé leur volonté commune de renforcer la coopération dans les projets qui contribuent au développement durable, notamment dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation des ressources minières, conclut le texte.

INTEMPÉRIES

La DGSN appelle à la vigilance

La Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) a appelé, hier dans un communiqué, les conducteurs et les usagers de la route à la prudence et à la vigilance lors de leurs déplacements, ainsi qu'au respect des règles de sécurité routière, suite aux intempéries enregistrées dans certaines wilayas du pays. «Suite au bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie, la DGSN appelle les conducteurs et les usagers de la route à la prudence et à la vigilance lors de leurs

déplacements», a précisé la même source.

La DGSN a rappelé aux conducteurs de véhicules et aux transporteurs de voyageurs et de marchandises, l'importance de respecter les règles de sécurité routière durant les intempéries, notamment en procédant à la vérification de l'état des équipements et accessoires du véhicule et en respectant la vitesse légale en temps pluvieux et la distance de sécurité, ainsi que les panneaux de signalisation dans les zones urbaines et à

proximité des établissements éducatifs. Elle a, en outre, fait savoir que les formations de police fixes et mobiles déployées sur le terrain veillent à accompagner les usagers de la voie publique et à garantir la fluidité du trafic sur les axes et routes relevant de leur territoire de compétence.

La DGSN met également à la disposition des citoyens ses plateformes de communication, les numéros vert 1548 et de secours 17, pour tout signalement 24h/24h, selon le même communiqué.

MARCHÉS DE GROS

Relance et développement de la société Magros

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national compte au cours de l'année 2025 relancer et moderniser la Société de réalisation et gestion des marchés de gros (Magros), et développer ses activités en vue d'activer son rôle dans l'approvisionnement du marché en produits agroalimentaires divers, a indiqué, hier à Alger, le ministre du secteur, Tayeb Zitouni.

Présidant les travaux de la rencontre nationale des cadres du secteur, M. Zitouni a précisé que l'année 2025 «verra la relance de la société Magros, qui compte actuellement neuf (9) marchés régionaux de fruits et légumes, à travers la mise en œuvre d'un plan de modernisation et de développement de ses activités, en vue d'activer son rôle dans l'opération de régulation et d'approvisionnement du marché national en produits agroalimentaires divers».

Le ministère compte, en outre, procéder à «la réorganisation du secteur dans ses volets classique et électronique», selon M. Zitouni, qui a fait savoir qu'«une révision globale et radicale du cadre législatif et de la réglementation en vigueur est en cours pour l'élaboration de nouvelles lois en phase avec les transformations socio-économiques».

Dans ce cadre, «une loi sur l'approvisionnement et la régulation du marché et la protection du pouvoir d'achat du citoyen est en cours d'élaboration, outre l'actualisation de la loi relative aux règles applicables aux pratiques commerciales et de celle relative au commerce électronique,



ainsi que l'actualisation de la réglementation relative aux espaces commerciaux et aux réseaux de grande distribution et leur développement», a-t-il indiqué.

Le ministre a également fait savoir que les textes relatifs à la protection du consommateur, et à la qualité, la sécurité et la sûreté des produits et services ainsi que ceux liés aux conditions et modalités de contrôle de la conformité des produits importés aux frontières, sont en cours d'actualisation. A cette occasion, M. Zitouni a précisé que la régulation et l'organisation des activités commerciales reposaient essentiellement sur l'élaboration d'un plan national pour l'urbanisme commercial et l'élargissement des investissements dans les grandes surfaces et espaces commerciaux, outre l'élabora-

tion d'une feuille de route nationale pour une exploitation optimale des espaces commerciaux réalisés et non exploités. Il s'agit aussi de l'intégration des intervenants du commerce informel dans le tissu commercial officiel, et de la révision de la réglementation des marchés de proximité hebdomadaires et quotidiens, ainsi que du suivi du plan de création de marchés de gros régionaux des produits alimentaires dans plusieurs wilayas, a-t-il ajouté. Prennent part à cette rencontre, des directeurs régionaux et de wilayas, des cadres centraux du ministère, la présidente du Croissant-Rouge algérien (CRA), Ibtissem Hamlaoui, et des associations de protection du consommateur, ainsi que des représentants d'associations patronales.

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU PAYS

Renforcer le rôle de la communauté nationale à l'étranger

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a examiné avec le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, les moyens de renforcer le rôle de la communauté nationale à l'étranger dans la dynamique économique que connaît le pays, notamment dans le domaine des start-up et de l'innovation, indique, jeudi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

«Dans le cadre de la mise en œuvre des hautes instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sur la nécessité d'accompagner les membres de la communauté nationale à l'étranger à investir dans leur pays d'origine, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib a rencontré, jeudi à Alger, le

ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, avec lequel il a examiné les voies et moyens de renforcer le rôle de la communauté nationale à l'étranger dans la dynamique économique que connaît notre pays, particulièrement dans le domaine des start-up et de l'innovation, domaines essentiels pour le développement de notre économie nationale», lit-on dans le communiqué.

Lors de cette rencontre, M. Chaib a affirmé que les membres de la communauté nationale à l'étranger, notamment les jeunes, accordent un intérêt majeur à l'investissement dans le domaine des start-up et de l'innovation, devenu un moteur de développement dans de nombreux pays, un constat exprimé par les membres de la diaspora lors des diverses rencontres qu'il a tenues avec eux. A cet égard, poursuit la même source, le secrétaire d'Etat a réaffirmé son plein engagement à œuvrer en étroite collaboration avec les différents secteurs gouvernementaux afin de créer un

cadre favorable permettant aux porteurs d'idées et de projets innovants parmi les membres de la diaspora de concrétiser leurs projets dans leur pays d'origine. De son côté, M. Ouadah a assuré que son département ministériel ne ménagera aucun effort pour réaliser ces objectifs, à même d'offrir aux compétences nationales à l'étranger l'opportunité de contribuer au développement de ce secteur, qui, a-t-il dit, s'est déjà engagé avec plusieurs compétences nationales de la diaspora, notamment dans des domaines liés à l'innovation, l'intelligence artificielle et les services, afin d'apporter une contribution significative aux efforts entrepris par le Gouvernement. Enfin, les deux parties ont convenu de mettre en place une équipe de travail intersectorielle pour assurer, dans les plus brefs délais, le suivi et la mise en œuvre des axes abordés suivant une vision qui traduit la nouvelle orientation économique du pays et renforce les opportunités d'investissement des membres de la communauté dans leur mère-patrie.

LE COMPLEXE DE TRITURATION DE GRAINES OLÉAGINEUSES DE JIJEL

Bientôt en phase de production

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb, a indiqué, jeudi à Jijel, que le complexe de trituration de graines oléagineuses et d'extraction d'huiles végétales «Kotama Agrifood», situé à Bazoul (commune de Taher), entrera «bientôt» en phase de production.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail dans la wilaya de Jijel, le ministre a souligné que cette entreprise économique entrera «prochainement» en phase de production «grâce aux ingénieurs algériens qui ont su relever le défi de relancer ce projet qui s'était trouvé dans une situation très difficile».

M. Ghrieb a ajouté que la situation actuelle en termes d'avancement des travaux est «encourageante», le taux de réalisation ayant atteint un niveau «très acceptable» et pourra bientôt produire la matière première pour l'huile ainsi que du tourteau.

La réalisation de ce projet relevant du groupe Madar, situé au port de Djen Djen, dans la commune de Taher, a atteint, à décembre 2024, un taux d'avancement de 92%, selon les explications fournies sur le site par les responsables du complexe qui ont souligné que l'usine, spécialisée dans l'extraction d'huiles végétales brutes à partir du soja, se compose d'une unité de trituration des graines oléagineuses et d'extraction des huiles végétales brutes, d'une unité de stockage de la matière première (soja) et d'une unité de stockage du produit final et de commercialisation des huiles. Une fois opérationnel, le complexe sera en mesure de répondre à 40 % des besoins nationaux en huiles végétales brutes et à 60 % des besoins en tourteau (sous-produit solide obtenu après extraction de l'huile des graines oléagineuses, utilisé en alimentation animale). D'autre part, lors de l'inspection d'un certain nombre d'entreprises économiques relevant de son secteur, telles que l'entreprise Jumagro à Taher (transformation des fruits et légumes) et la Société africaine du verre (Africaver) et l'usine de production de seringues médicales en plastique, dans la commune d'Emir-Abdelkader, M. Sifi Ghrieb a souligné «l'importance de se conformer aux normes de production internationales pour soutenir le développement économique local et renforcer la compétitivité des produits nationaux sur les marchés mondiaux, et de former les travailleurs à l'entretien des différents équipements afin d'assurer leur longévité». Au complexe sidérurgique Algerian Qatari Steel, situé dans la zone industrielle de Bellara, dans la commune d'El Milia, le ministre a salué les résultats de ce partenariat algéro-qatari, le complexe étant considéré comme «une fierté de l'industrie algérienne». Il a souligné, à ce propos, que son département soutiendra ce complexe pour réaliser la deuxième phase d'extension et atteindre une capacité de production annuelle de 4 millions de tonnes d'acier et dérivés.

MIDI

CULTURE

Algérie : L'intelligence artificielle au cœur des priorités académiques et économiques

L'Algérie marque des points dans l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) à ses stratégies de développement. Entre initiatives académiques, rencontres internationales et projets multisectoriels, l'IA s'impose comme un levier essentiel pour relever les défis technologiques et économiques du pays.



Pour la 13^e année consécutive, LG se distingue dans l'Indice Mondial de Durabilité Dow Jones

Algérie : L'intelligence artificielle au cœur des priorités académiques et économiques

L'Algérie marque des points dans l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) à ses stratégies de développement. Entre initiatives académiques, rencontres internationales et projets multisectoriels, l'IA s'impose comme un levier essentiel pour relever les défis technologiques et économiques du pays.



Oran accueillera les 16 et 17 avril 2025 la première conférence internationale sur la sécurité cybernétique et les applications de l'IA (I2CSAI 2025).

Organisée par l'Association nationale des enseignants-chercheurs algériens en partenariat avec l'université USTO-Mohamed Boudiaf, dirigée par le Pr Ahmed Hamou, cet événement réunira des experts nationaux et internationaux pour explorer les enjeux liés à la cybersécurité et aux innovations IA. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large. En décembre 2024, l'université USTO avait déjà organisé le séminaire Geosmart, dédié aux applications géospatiales de l'IA, sous la présidence de la Pr Hadria Fizazi. L'événement a vu la participation du Centre des techniques spa-

tiales d'Oran, confirmant l'engagement de l'Algérie dans l'usage stratégique de l'IA.

Implication académique et institutionnelle

Pour répondre aux besoins croissants en compétences IA, l'Algérie a lancé des initiatives structurantes. Parmi elles, la création d'une École supérieure d'intelligence artificielle, en parallèle avec une École supérieure de mathématiques, afin de renforcer les bases scientifiques nécessaires. Actuellement, une cinquantaine d'universités algériennes proposent des formations en IA, soutenues par une vingtaine de laboratoires spécialisés. Le pays compte aussi sur sa diaspora pour stimuler les échanges et favoriser l'innovation dans ce

domaine.

Le Conseil scientifique de l'intelligence artificielle, formé de compétences nationales basées en Algérie et à l'étranger, joue un rôle clé. Ce conseil a pour mission de promouvoir l'usage et la maîtrise de l'IA, avec un soutien actif du gouvernement.

Des applications concrètes et une vision multisectorielle

L'intelligence artificielle trouve progressivement sa place dans des secteurs variés, comme l'explique Redouane Tlemsani, directeur de la maison de l'intelligence artificielle à l'USTO. Selon lui, des projets concrets sont en cours, notamment dans l'industrie pétrolière avec Sonatrach, qui cherche à optimiser la gestion de ses déchets industriels grâce à l'IA. D'autres

domaines, comme la cybersécurité et la médecine, bénéficient également des avancées en IA. Une doctorante de l'USTO travaille, par exemple, sur la détection des intrusions numériques via des systèmes intelligents capables d'identifier et d'anticiper les menaces.

Une transformation numérique en cours

Le développement de l'IA est indissociable de la transformation numérique. En Algérie, cette transformation est déjà amorcée, notamment dans l'éducation, où une évaluation nationale est en cours. La création des data-centers est également une étape cruciale pour soutenir cette transition et maximiser l'exploitation des données dans divers secteurs.

OpenAI (ChatGPT) ouvre à Tokyo son premier bureau en Asie

La start-up américaine OpenAI, créatrice du très populaire outil d'intelligence artificielle (IA) ChatGPT, a ouvert ce lundi à Tokyo son premier bureau en Asie, et son troisième hors des États-Unis après Londres et Dublin l'an dernier. La start-up américaine OpenAI, créatrice du très populaire outil d'intelligence artificielle (IA) ChatGPT, a ouvert lundi à Tokyo son premier bureau en Asie, et son troisième hors des États-Unis après Londres et Dublin l'an dernier. « Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement japonais, les entreprises locales et les instituts de recherche pour développer des outils d'IA sûrs qui répondent aux besoins spécifiques du Japon et ouvriront de nouvelles perspectives » a déclaré OpenAI dans un communiqué publié sur son blog. La société a aussi annoncé lundi le lancement progressif dans l'archipel nippon d'une version de son dernier modèle d'agent conversationnel GPT-4 « spécifiquement optimisée » pour la langue japonaise, et qui fonctionne « trois fois plus vite » que son prédécesseur GPT-4 Turbo. Le patron d'OpenAI, Sam Altman, avait rencontré il y a un an le Premier ministre japonais Fumio Kishida à Tokyo, et il s'était de nouveau rendu dans le pays quelques mois plus tard. Le grand allié d'OpenAI, le géant technologique américain Microsoft, a annoncé la semaine dernière qu'il allait investir 2,9 milliards de dollars au Japon, notamment pour accélérer le développement de l'IA et former trois millions de salariés japonais à ces nouveaux outils sur trois ans. Le gouvernement japonais mise notamment sur l'IA pour dynamiser la croissance économique de l'archipel à l'avenir, tout en voulant créer des garde-fous pour encadrer son usage. L'IA est de plus en plus perçue par des entreprises nippones comme un moyen d'améliorer la productivité du travail dans le pays, qui est parmi les plus faibles au sein des pays de l'OCDE, à cause notamment d'un marché nippon de l'emploi encore rigide et d'une culture d'entreprise désuète, reposant essentiellement sur l'ancienneté. Pour ses partisans, l'IA devrait aussi aider à faire face à la pénurie de main-d'œuvre devenant critique dans de nombreux secteurs au Japon, où plus de 29% de la population est âgée de 65 ans et plus.

Pour la 13 année consécutive, LG se distingue dans l'Indice Mondial de Durabilité Dow Jones

LG Electronics (LG) continue de s'imposer comme un modèle de durabilité, en intégrant l'Indice Mondial de Durabilité Dow Jones (DJSI World) pour la treizième année consécutive. Cet indice prestigieux classe les 10 % des plus grandes entreprises mondiales (parmi 2 500 sociétés) en fonction de leurs pratiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), servant de référence clé pour les investisseurs évaluant la durabilité des entreprises.

LG a décroché le score global le plus élevé dans la catégorie « Équipements de loisirs et produits électroniques grand public », tout en restant la seule entreprise sud-coréenne présente dans cette catégorie depuis 13 ans. En parallèle, LG figure également dans le DJSI Asie-Pacifique, qui regroupe les 20 % des 600 plus grandes entreprises de la région, ainsi que dans le DJSI Corée, où figurent les 30 % des 200 plus grandes entreprises du pays, respectivement depuis 15 et 16 ans.

LG, leader reconnu pour ses performances ESG

LG a obtenu des évaluations élevées dans plusieurs domaines ESG, notamment la politique et la gestion environnementales, les droits de l'homme, la gestion des ressources humaines, les relations avec les clients, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la responsabilité des produits.

Sous sa vision « Better Life for All », LG déploie une stratégie ambitieuse basée sur les 3C pour la planète (neutralité carbone, circularité et technologies propres) et les 3D pour les personnes (conditions de travail décentes, diversité et inclusion, et design accessible à tous). Dans le cadre de ses objectifs environnementaux, LG vise la neutralité carbone dans ses processus de fabrication d'ici à 2030 et l'utilisation exclusive d'énergie renouvelable d'ici à 2050.

Pour y parvenir, l'entreprise prévoit de réduire de 54,6 % ses émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1), ainsi que ses émissions indirectes (Scope 2) dans la phase de production des produits par rapport aux niveaux de 2017. Ces objectifs seront atteints grâce à des améliorations des processus, à



l'adoption de technologies économes en énergie et à une transition vers des sources d'énergie renouvelable.

Des initiatives ambitieuses pour la réduction des émissions carbone

Depuis 2015, LG a été pionnière dans le secteur des appareils électroménagers, devenant la première entreprise à obtenir des crédits carbone de l'ONU. Aujourd'hui, LG poursuit ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre unitaires de ses sept catégories de produits phares (téléviseurs, réfrigérateurs, lave-linge, sèche-linge, climatiseurs, systèmes de climatisation et moniteurs). L'objectif est de diminuer ces émissions de 20 % par rapport aux niveaux de 2020 durant la phase d'utilisation des produits (Scope 3). Cet engagement comprend diverses activités visant à améliorer l'efficacité énergétique des produits indi-

viduels, réduisant ainsi les émissions globales de carbone.

Une gestion ESG reconnue à l'international

Membre du Pacte Mondial des Nations Unies et de la Responsible Business Alliance, LG s'engage à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et au travail. Face à des réglementations ESG mondiales de plus en plus exigeantes, l'entreprise renforce ses processus de gestion dans ces domaines. Dans les résultats des évaluations et des notations ESG publiés en 2024 par le Korea Corporate Governance Service, LG a reçu une note globale de A pour la quatrième année consécutive. De plus, l'entreprise a obtenu une note A pour la cinquième année consécutive dans l'évaluation menée par Morgan Stanley Capital International (MSCI), confirmant ainsi son leadership et sa performance ESG auprès

d'institutions internationales de renom.

LG Electronics, Inc

LG Electronics est un innovateur mondial en technologie et en électronique grand public, présent dans presque tous les pays et employant plus de 74 000 personnes à l'international. Les quatre divisions de LG – Home Appliance Solution, Media Entertainment Solution, Vehicle Solution et Eco Solution – ont généré un revenu global supérieur à 82 trillions de KRW en 2023. LG est un fabricant de premier plan de produits de consommation et commerciaux, allant des téléviseurs, appareils électroménagers, solutions de climatisation, moniteurs, composants et solutions automobiles, et ses marques premium LG SIGNATURE et intelligentes LG ThinQ sont des noms bien connus à travers le monde.

INTERNET HAUT DÉBIT À PRIX RÉDUIT :

Algérie Télécom lance une nouvelle offre

Algérie Télécom a annoncé aujourd'hui le lancement de sa nouvelle offre « Professionnel », spécialement conçue pour répondre aux besoins des petites entreprises et des professions libérales. Cette offre combine des services de téléphonie fixe et d'internet haut débit, selon un communiqué de l'entreprise.

L'offre « Professionnel » propose des solutions de connectivité basées sur les technologies disponibles dans chaque zone, telles que ADSL, VDSL, et la fibre optique, tout en prenant en compte l'éligibilité des abonnés.

Pour les abonnés éligibles à l'offre Idoom Fibre :

Un modem fibre optique est proposé au prix de 14 200 DA.

Les frais d'installation s'élèvent à 6 000 DA. Le modem et l'installation sont offerts pour un abonnement de 3 mois ou plus.

Pour les abonnés éligibles à l'offre Idoom ADSL et VDSL : Les frais d'installation sont fixés à 2 000 DA.

L'installation est gratuite pour un abonnement de 3 mois ou plus.

Le coût du modem est à la charge de l'abonné.

Encourager le paiement électronique Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir le paiement électronique, Algérie Télécom propose des avantages supplémentaires aux abonnés de l'offre « Professionnel », à condition qu'ils justifient l'utilisation du paiement électronique dans le cadre de leur

activité professionnelle.

Pour les abonnés Idoom Fibre : Elle offre le modem et l'installation pour un abonnement d'un mois minimum, selon le débit choisi.

Pour les abonnés Idoom ADSL et VDSL : Elle offre les frais d'installation pour un abonnement d'un mois minimum, selon le débit choisi.

Un engagement pour accompagner la transformation numérique

Algérie Télécom souligne que le lancement de l'offre « Professionnel » traduit son engagement à soutenir les petites entreprises et les professions libérales en leur fournissant des solutions de connectivité fiables et performantes, adaptées à leurs besoins croissants.

FACEBOOK ET INSTAGRAM

Meta identifiera les contenus générés par l'IA

Le géant américain Meta va identifier sur ses réseaux sociaux les sons, images et vidéos générés par l'intelligence artificielle (IA) à une décision prise sur fond de lutte contre la désinformation dans une année riche en scrutins électoraux.

Le géant américain Meta va identifier sur ses réseaux sociaux les sons, images et vidéos générés par l'intelligence artificielle (IA) à partir du mois de mai, une décision prise sur fond de lutte contre la désinformation dans une année riche en scrutins électoraux. « Nous prévoyons de commencer à étiqueter les contenus générés par l'IA », a expliqué vendredi dans une note de blog Monika Bickert, vice-présidente en charge des politiques de contenus de la maison mère de Facebook, Instagram et Threads, précisant que la mention « Made with AI » allait être apposée « sur un plus grand nombre de contenus vidéo, audio et images » que précédemment.

Ces contenus seront marqués par la plateforme si elle détecte « des indicateurs d'image IA conformes aux



normes de l'industrie » ou si « des personnes indiquent qu'elles mettent en ligne des contenus générés par l'IA », a-t-elle souligné.

Outre la détection de marqueurs visibles, Meta compte aussi déceler toute trace de « watermarking », une forme de « tatouage » numérique qui consiste à insérer une marque invisible à l'intérieur d'une image lorsqu'un outil utilisant l'IA la génère.

« Un filtre, c'est mieux que rien mais il y aura forcément des trous dans la raquette », relève auprès de l'AFP

Nicolas Gaudemet, directeur IA du cabinet Onepoint. Il prend l'exemple des logiciels en source ouverte (« open source »), qui n'ont pas toujours recours à ce type de « tatouage » quand ils créent une image, mais relève que la plupart des IA génératives grand public, comme celles de Google, Microsoft ou OpenAI, « intègrent aujourd'hui ce type de technologie ». Le groupe californien annonce plus globalement qu'il va modifier sa manière de traiter les contenus modifiés par une IA, après consultation de son conseil de surveillance, estimant que « la transparence et davantage de contexte sont désormais la meilleure façon de traiter les contenus manipulés », « afin d'éviter le risque de restreindre inutilement la liberté d'expression ».

Chaos politique

En l'occurrence, il considère désormais qu'il est préférable d'ajouter « des étiquettes et du contexte » à ces

contenus, plutôt que de les supprimer comme il s'y employait jusqu'ici.

« La mise en contexte est absolument nécessaire », reconnaît M. Gaudemet, même s'il estime qu'il faut attendre de savoir exactement quelle forme celle-ci va prendre chez Meta.

L'entreprise a néanmoins précisé qu'elle allait continuer à retirer de ses plateformes tout contenu, qu'il soit créé par un humain ou une IA, allant à l'encontre de ses règles « contre l'ingérence dans le processus électoral, l'intimidation, le harcèlement, la violence (...) ou toute autre politique figurant dans nos normes communautaires ».

Elle compte également sur son réseau « d'environ 100 fact-checkers indépendants » pour repérer les contenus générés par IA « faux ou trompeurs ».

La maison mère de Facebook avait annoncé en février son souhait d'étiqueter toute image générée par IA, une décision prise sur fond de lutte contre la désinformation. D'autres géants de la tech comme Microsoft, Google, OpenAI ou Adobe ont pris des engagements similaires.

L'essor de l'IA générative fait craindre que des personnes n'utilisent ces outils pour semer le chaos politique, notamment par le biais de la désinformation ou de la mésinformation, à l'approche de plusieurs élections majeures cette année, notamment aux États-Unis.

Au-delà de ces scrutins, le développement de programmes d'IA générative s'accompagne de la production d'un flux de contenus dégradants, selon de nombreux experts et régulateurs, à l'image des fausses images (« deep-fakes ») pornographiques de femmes célèbres, phénomène qui vise également des anonymes.

L'intelligence artificielle pour promouvoir la profession du chargé de communication institutionnelle

Les participants à un séminaire national, organisé lundi à Constantine sur les pratiques du chargé de la communication dans les entreprises à l'heure des nouveaux médias, ont affirmé « la nécessité de promouvoir la profession du chargé de la communication institutionnelle par le développement de ses compétences dans l'utilisation de l'intelligence artificielle à l'heure de la concurrence sur le marché médiatique ». Dans son allocution d'ouverture de cette rencontre sous le thème « les pratiques du chargé de la communication dans les entreprises audiovisuelles à l'heure des nouveaux médias.. applications de l'intelligence artificielle, réalités et perspectives » tenue à l'université Salah Boubnider (Constantine 3), la présidente du séminaire, Dr. Chérifa Djoudi spécialiste en communication, a indiqué que l'évolution des technologies de la communication a eu un impact visible sur l'information, son contenu et sa forme de présentation sur les plateformes numériques modifiant la réaction du public face au contenu informationnel. Ceci, a-t-il ajouté, requiert la formation des étudiants et des chargés de communication institutionnelle par le recours à l'intelligence artificielle dans l'élaboration de l'information destinée au public ciblé. Pr. Nasreddine Bouziane de la même université a relevé que le recours à l'intelligence artificielle dans le travail journalistique et médiatique est devenu un impératif à l'heure des technologies de l'internet 4G au regard de son impact positif en termes de gain de temps, de la qualité et de la précision. Il a également souligné la nécessité de définir des cadres légaux et déontologiques pour garantir un usage correct de cette technologie. Dr. Djamel Benzerouk de l'université de Skikda a considéré que l'usage accéléré de l'intelligence artificielle parvenant à simuler des tâches humaines impose d'en étendre les applications aux fonctions du chargé de communication institutionnelle et de définir le cadre déontologique pour cela. La rencontre a connu la participation d'enseignants de 24 universités qui ont présenté 60 interventions sur « la définition des cadres théoriques du chargé de communication », « le chargé de communication et les technologies de l'information » et « les aspects déontologiques et juridiques des tâches du chargé de communication à l'heure des technologies de l'information ».

Apple veut un iPhone pliable révolutionnaire

De nouvelles informations confirment les rumeurs qui circulent depuis des années. Apple prépare bel et bien un iPhone pliable. Cependant, son lancement ne se fera pas avant plusieurs années... Prédit pendant des années, Apple a enfin sorti son casque de réalité mixte Vision Pro aux États-Unis en fin de semaine dernière. Ce n'est pas le seul nouveau type d'appareil sur lequel plancherait Apple. Des rumeurs circulent depuis des années sur un iPhone pliable. Toutefois, selon une source anonyme citée par le média The Information, ce serait bien plus que des rumeurs. La firme travaillerait actuellement sur deux versions à clapet, autrement dit avec un écran de taille normale, qui se plie en deux comme le Motorola Razr ou le Samsung Galaxy Flip, plutôt qu'un appareil format smartphone qui se déplie pour devenir une tablette. La firme serait encore en train de tenter de corriger un certain nombre de problèmes, comme faire disparaître le pli, et éviter qu'il ne devienne plus prononcé avec le temps.

Un lancement pas avant 2026 au plus tôt !

Apple aurait également placé la barre très haut, puisque la firme voudrait éviter qu'il ne soit très épais une fois replié, comme les modèles à clapet actuels. Le but serait qu'il ne fasse que la moitié de l'épaisseur d'un iPhone standard une fois déplié. Deux autres points qui pourraient bloquer sont la charnière, et le côté logiciel. Pour que son smartphone pliable se distingue sur le marché, Apple devra notamment inclure des fonctionnalités exclusives dans iOS qui n'existent pas chez la concurrence.

EL-OUED

Vers la création de grands pôles spécialisés dans la culture de céréales et de maïs en grain

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, a fait état, jeudi à El-Oued, d'un programme visant la création de grands pôles agricoles spécialisés dans la culture de céréales et de maïs en grains dans cette wilaya.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail dans cette collectivité, M. Cherfa a indiqué que le ministère qu'il représente s'attèle à "l'élaboration d'un programme concernant la région de Souf et portant sur la création de grands pôles spécialisés dans la culture des céréales et du maïs en grains". "Ce programme intervient en application des recommandations des hautes autorités du pays et visant à encourager et développer les cultures stratégiques en vue d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaires", a souligné le ministre.

Il a expliqué, à ce propos, qu'il sera procédé, dans le cadre des démarches visant la mise en place des pôles en question, à la création de nouveaux périmètres dans les zones à vocations agricoles, réservés à différentes cultures stratégiques, telles que les céréales.

Le ministère s'emploie aussi à développer les cultures maraîchères de saison dans la région, en mettant en place les mécanismes de soutien logistique et d'accompagnement technique, notamment l'électrification agricole et les pistes agricoles, en adéquation



avec les choix stratégiques adoptés par les pouvoirs publics afin de réaliser un bond qualitatif dans la production agricole, végétale et animale.

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a fait part, en outre, de l'installation de commissions nationales chargées de dégager des solutions pratiques aux défis que rencontre le secteur, parmi lesquelles la régularisation des questions liées au foncier agricole et la recherche de mécanismes pour la création de chambres froides au niveau des exploitations agricoles, en plus de développer les filières du lait et des viandes.

Lors de sa visite de travail dans la wilaya, M. Cherfa s'est enquis, au niveau de deux périmètres agricoles dans la commune d'Ourmas (10 km au nord d'El-Oued) de l'opération de

récolte de pomme de terre, ainsi que des projets d'électrification agricoles, avant de mettre l'accent sur l'accélération de la réalisation des projets restants.

Visitant, dans la même région, une exposition de produits agricoles, il a invité les promoteurs de projets aquacoles à finaliser leurs procédures administratives pour entamer la concrétisation de leurs projets dans les sites d'investissement réservés à cet effet.

M. Cherfa a souligné, par la même occasion, l'intérêt de renforcer le rôle des coopératives agricoles et de l'accompagnement des agriculteurs.

Au terme de sa visite de travail, le ministre a visité une unité privée de conditionnement et d'exportation de dattes, localisée dans la zone industrielle de Kouinine (7 km au nord

d'El-Oued), où il s'est enquis des différentes phases de traitement des dattes, avant leur commercialisation sur le marché national ou leur exportation.

EL-MENIAA

Un projet algéro-italien pour la culture de canne à sucre et des céréales en perspective

Un projet algéro-italien pour la culture de canne à sucre et des céréales, toutes variétés confondues, sera prochainement réalisé sur une superficie de 50 hectares dans la commune de Hassi El-Gara (sud d'El-Meniaâ), a-t-on appris, jeudi, des services de la wilaya. Lors d'une réunion qui s'est tenue au siège de la wilaya, en présence des promoteurs de projet, la Direction locale des services agricoles (DSA) a présenté un exposé sur les superficies disponibles et les potentialités agricoles de la région, a-t-on fait savoir.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des facilités offertes par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, notamment à travers le dispositif du "couloir vert" dédié aux grands investissements agricoles, a précisé, à l'APS, le directeur du secteur, Mosbah Youcef.

Les porteurs du projet ont particulièrement apprécié les atouts naturels de la région, notamment les ressources hydriques abondantes, les terres fertiles et le climat favorable aux cultures stratégiques.

La wilaya d'El-Meniaâ enregistre actuellement une hausse notable des investissements étrangers dans le secteur agricole, grâce à la nouvelle loi relative à l'investissement, qui offre de nombreux avantages et garanties aux investisseurs étrangers en Algérie.

INTEMPÉRIES

Plusieurs routes coupées à la circulation au centre et à l'est du pays

Plusieurs routes ont été coupées à la circulation au niveau de certaines wilayas du centre et de l'est du pays, en raison des fortes précipitations et de l'amoncellement de neige, selon un rapport sur l'état des routes rendu public, vendredi soir, par les services de la Gendarmerie nationale.

Les fortes chutes de neige ont entraîné la fermeture de la RN 33 dans son tronçon reliant les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou, au niveau des régions de Tikjda et Assoul, ainsi que la RN 15 reliant les deux wilayas au niveau du col de Tirourda et le CW 253 reliant Tizi-Ouzou et Béjaïa à hauteur du col de Chellata.

La RN 82 reliant Souk-Ahras à El-Tarf a également été coupée à la circu-

lation au niveau de Mechtas Bouchahda et Sebaâ, dans la commune de Ouled Driss, de même que la RN 20 reliant Souk-Ahras et les frontières tunisiennes au niveau de Mechtas Fedj-Laamed dans la commune de Ouled Driss.

L'accumulation de neige a également entraîné la fermeture de la RN 80 reliant les wilayas de Souk-Ahras et Guelma précisément au niveau de Mechta Setha Ouled Zaâboub, dans la commune de Sedrata, et le chemin de wilaya CW 04 reliant les communes de M'Daourouch et Tiffech.

La RN 82 reliant Tébessa à Souk-Ahras a également été fermée au niveau du col de Gourai (commune d'El Kouif).

Même situation à Guelma, où le CW 132 reliant les communes d'El-Arbi et Guelma, et le CW 162 à Aïn Sefra (commune Ben Djarrah) demeurent fermés.

Les fortes précipitations ont, aussi, entraîné la fermeture du CW 12 reliant les communes de Ben Azouz et d'El-Marsa à Skikda, plus précisément au niveau de la région de Oued Djedri. La même situation a été enregistrée sur la RN 18 dans son tronçon reliant les communes de Larbi-Ben M'hidi et Filfila.

Compte tenu de cette situation météorologique, le commandement de la Gendarmerie nationale (GN) appelle les usagers de la route à faire preuve de prudence et de vigilance.

LOI DE FINANCES 2025

Mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie

La loi de finances 2025 prévoit des mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie, à travers l'institution de plusieurs taxes et redevances pour alimenter le Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques, un fonds public d'aide à la production cinématographique en Algérie.

Signé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ce texte réglementaire, paru au Journal officiel n° 84, prévoit, dans son article 117, modifiant et complétant les dispositions de l'article 63 de la Loi de finances complémentaire pour 2010, l'institution d'une taxe publicitaire mensuelle au taux de 2%, applicable au chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité publicitaire. Le produit de cette taxe est affecté au

profit du budget de l'Etat (50 %), au compte d'affectation spéciale n° 302-157 intitulé "Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques" (25%), et au compte d'affectation spéciale n° 302-156 intitulé "Fonds d'aide à la presse écrite, audiovisuelle, électronique et des actions de formation et de perfectionnement des journalistes et des professionnels de la presse" (25%). D'autre part, l'article 121 de cette même loi institue une taxe au profit du "Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques", sur la délivrance des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique.

Les tarifs appliqués sur la délivrance des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique sont fixés comme suit : tournage cinématographique (20.000 DA), activité d'entreprise cinématographique (20.000 DA), activité de distribution de films cinématographiques (20.000 DA), activité d'exploitation de salles de cinéma (20.000 DA), activité de reproduction et de distribution des vidéogrammes (20.000 DA), visa pour l'exploitation

commerciale de films cinématographiques (10.000 DA), déclaration d'exercice de l'activité relative aux services cinématographiques (20.000 DA), et déclaration d'exercice des activités d'exploitation cinématographique à travers les supports d'enregistrement et de diffusion sur les plates-formes électroniques (20.000 DA).

Selon les dispositions de cet article (121), le renouvellement des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique est soumis au paiement des mêmes taxes (susmentionnées), perçues par le receveur des impôts habilité, comme en matière de droit de timbre. Toujours dans le cadre des mesures visant à soutenir l'industrie cinématographique, l'article 222 de cette loi prévoit, d'autre part, l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte d'affectation spéciale n° 302-157, intitulé "Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques".

En recettes, ce compte retrace les produits des redevances applicables aux billets d'entrée aux salles de cinéma, des taxes perçues au titre de la délivrance des visas et autorisations, une

quote-part du produit de la taxe de publicité, les dotations du budget de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que toutes autres contributions ou ressources, dons et legs.

En dépenses, ce compte retrace les aides destinées à la production, à la distribution, à l'exploitation et à l'équipement cinématographique, les dotations aux établissements sous tutelle par décision du ministre chargé de la culture au titre des dépenses liées aux opérations qui leur sont confiées.

L'exécution des opérations financières au titre de ce fonds, est effectuée sous le contrôle de l'administration centrale du ministère chargé de la Culture, après souscription d'un cahier des charges définissant les responsabilités, les droits et les obligations de chacune des parties, selon le même article, qui précise que le ministre chargé de l'industrie cinématographique est l'ordonnateur de ce compte.

En 2024, la loi sur l'industrie cinématographique a été promulguée pour soutenir le développement et la promotion de l'investissement dans les industries cinématographiques.

AIR ALGÉRIE

Détails de l'offre « Ota » pour l'été 2025

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a dévoilé les détails de l'offre « Ota » (vacances) pour la saison estivale prochaine. Cette offre prévoit des réductions allant jusqu'à 60% sur les tarifs des billets des vols internationaux. Elle a été annoncée par le P.-dg de la compagnie aérienne, Hamza Benhamouda, lors d'une conférence de presse mardi 14 janvier à Alger. Dans un communiqué diffusé sur ses réseaux sociaux mercredi 15 janvier, la compagnie aérienne a communiqué les détails sur cette nouvelle offre. Ainsi, pour l'été 2025, Air Algérie propose l'offre « Ota » avec des réductions allant à « - 60% sur les vols internationaux ». « Redécouvrez les plaisirs du voyage cet été ! », a annoncé la compagnie aérienne, avant de révéler les détails et les conditions pour profiter de cette offre.

Air Algérie indique que les réservations des billets doivent se faire « à partir du 17 janvier 2025, pour des voyages allant du 1er juin au 31 août 2025 ». En ce qui concerne l'achat des billets, il est disponible via « le site web Air Algérie, les agences Air Algérie et les agences intermédiaires », précise encore la compagnie.

Réduction de 50% sur les vols internationaux durant le Ramadhan

Deux jours avant l'annonce de l'offre Ota, Air Algérie avait lancé dimanche dernier l'offre spéciale Ramadhan 2025, avec des réductions de 50% sur les tarifs des billets économiques pour

son réseau international. Cette offre sera disponible pour réservation du 15 janvier au 30 mars 2025, et la période de voyage s'étendra du 25 février au 05 avril 2025. Les réservations se font également sur le site web de la compagnie, ainsi que dans les agences officielles et intermédiaires.

« Dans le cadre de son engagement citoyen et de sa volonté de répondre aux attentes de ses clients, la compagnie Air Algérie a le plaisir d'annoncer à ses chers clients une offre spéciale à l'occasion du prochain Ramadhan, avec une réduction de 50% sur les tarifs des billets économiques pour son réseau international », est-il indiqué dans le communiqué. Cette offre sera disponible pour réservation du 15 janvier au 30 mars 2025, alors que la période de voyage s'étendra du 25 février au 5 avril 2025, précise la même source.

Plus de 7,9 millions de passagers transportés en 2024-

Par ailleurs, M. Benhamouda a révélé qu'Air Algérie a transporté en 2024 plus de 7,9 millions de passagers, soit une hausse « notable » de 10% par rapport à 2023, et qu'une augmentation de 8% dans le nombre des passagers est attendue durant l'année en cours.

Ce bilan a été réalisé à travers 79.100 vols, à raison de 200 à 250 vols par jour, selon M. Benhamouda, qui a souligné que ces résultats « reflètent la confiance croissante des clients quant aux services fournis par la compagnie, et réaffirment l'engagement constant de cette dernière

à répondre à leurs attentes ».

S'agissant du remboursement des clients détenteurs de billets non utilisés pendant la crise sanitaire « Covid-19 », le P.-dg a fait savoir que plus de 10.000 billets avaient été remboursés en 2024, précisant que « l'examen des dossiers concernés est toujours en cours ».

-Projet de l'Académie de formation d'Air Algérie-

Evoquant les indicateurs de performance de la compagnie, le responsable a rappelé les principales distinctions remportées par la compagnie nationale en 2024, notamment le prix d'excellence décerné par l'aéroport de Dubaï et le prix de l'aéroport de Moscou pour la meilleure compagnie aérienne en termes de transport de bagages par passager, affirmant que ces prix « reflètent le début d'un changement de mentalités au sein de la compagnie, et illustrent l'importance du travail collectif et le dévouement pour offrir les meilleurs services ». Pour maintenir cette dynamique, la compagnie s'attelle au développement de ses ressources humaines à travers « le lancement du projet de l'Académie de formation d'Air Algérie », annoncé l'année dernière, a souligné le PDG, ajoutant que ce projet constitue « une étape ambitieuse visant à construire une nouvelle génération de compétences exceptionnelles ».

Cette Académie, a-t-il poursuivi, « offrira des programmes de formation modernes et spécialisés, axés sur l'amélioration des performances et la promotion de l'innovation dans tous

les domaines liés au secteur de l'aviation ».

Vers l'ouverture de nouvelles lignes internationales-

Interrogé sur les perturbations dans la programmation des vols ayant touché Air Algérie en décembre dernier, le responsable a précisé que « plus de 73% des retards enregistrés étaient principalement dus aux conditions météorologiques et aux pics d'affluence dans les aéroports internationaux en période de fin d'année ».

Evoquant les perspectives et objectifs de la compagnie pour 2025, M. Benhamouda a indiqué qu'« elle ambitionnait élargir son réseau international, qui dessert actuellement 44 aéroports internationaux, en ouvrant de nouvelles lignes, notamment vers Abuja (Nigeria) et Amsterdam (Pays-Bas), outre deux nouveaux vols à destination de l'aéroport de Stansted à Londres (Royaume-Uni) ». Cette nouveauté, qui coïncide avec la modernisation de la flotte de la compagnie, s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à « offrir des options de voyage plus flexibles à tous les passagers, à améliorer leur expérience de voyage et à mieux connecter l'Algérie au reste du monde », a ajouté M. Benhamouda.

Pour ce qui est du renforcement des lignes domestiques, la compagnie entend intensifier son programme de vols à partir du 1er février prochain, avec l'ajout de 35 vols hebdomadaires à même d'offrir plus de 3.500 sièges supplémentaires, selon le responsable.

ACCORD UE-MAROC ANNULÉ PAR LA CJUE

Un syndicat espagnol appelle à la mise en œuvre «immédiate» de la décision

Le coordonnateur des organisations agricoles et d'élevage espagnoles (COAG), Andrés Gongora, a appelé l'Espagne et l'Union européenne (UE) à mettre en œuvre «immédiatement» et «sans délai de grâce» la décision de la Cour de justice de l'UE (CJUE) annulant définitivement les accords de pêche et d'agriculture liant le bloc au Maroc et qui incluent les territoires sahraouis occupés, rapportent jeudi des médias locaux.

Lors d'un webinar sur les implications de l'arrêt de la Cour de justice de l'UE, Gongora a appelé à «une mise en œuvre immédiate et sans délai de grâce» de la décision. Pour lui, «les agriculteurs européens n'ont pas bénéficié de ce délai de grâce et nous souffrons jour après jour de la concurrence déloyale des importations dans les conditions néfastes de l'accord». Gongora a ajouté que «si la CJUE a jugé que l'accord n'est pas légal, l'UE



ne peut pas fermer les yeux et maintenir en vigueur un accord illégal pendant 12 mois supplémentaires, uniquement pour favoriser certaines entreprises transnationales, tandis que les producteurs continuent de perdre en rentabilité et de disparaître». Enfin, il a exigé que le gouvernement central (espagnol) «se positionne en

faveur des producteurs agricoles», étant donné qu'ils sont, selon lui, «lésés par l'accord de libéralisation des échanges entre l'UE et le Maroc, et fasse pression sur l'UE pour qu'elle l'annule et élimine de graves problèmes».

Le 4 octobre dernier, la CJUE avait annoncé son verdict annulant deux accords commerciaux entre l'UE et le

Maroc relatifs aux secteurs de la pêche et de l'agriculture et qui incluaient illégalement le territoire du Sahara occidental occupé. Parallèlement, la cour a affirmé que le Front Polisario était le représentant unique et légitime du peuple sahraoui, lui garantissant le droit de plaider devant les tribunaux de l'UE au nom du peuple du Sahara occidental.

L'arrêt de l'UNRWA affaiblirait la réponse humanitaire internationale

Philippe Lazzarini, a prévenu que l'interdiction de l'UNRWA par les sionistes de l'agence en Palestine occupée «affaiblirait considérablement la réponse humanitaire internationale» notamment à Ghaza. S'exprimant vendredi lors des consultations à huis clos sur l'UNRWA au Conseil de sécurité, demandées par l'Algérie, le Commissaire général de l'Office de secours oisien, Lazzarini a averti que «la mise en œuvre complète (de la législation sioniste) serait désastreuse. A Ghaza, elle affaiblirait considérablement la réponse humanitaire internationale, conduisant à une détérioration des conditions de vie déjà désastreuses». Et lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York, le patron de l'UNRWA a souligné que le cessez-le-feu à Ghaza qui entrera en vigueur dimanche, n'était qu'«un point de départ» et que l'UNRWA était prêt à «soutenir la réponse internationale en élargissant la portée de l'aide». Lazzarini a aussi averti que le «démantèlement chaotique» de l'UNRWA «nuirait de manière irréversible à la



vie et à l'avenir des Palestiniens et effacerait leur confiance dans la communauté internationale et dans toute solution qu'elle tente de faciliter», soulignant que ce «démantèlement chaotique» de l'UNRWA «nuirait de manière irréversible à la vie et à l'avenir des Palestiniens et effacerait leur confiance dans la communauté internationale et dans toute solution qu'elle tente de faciliter». Il a déclaré que l'agence était également prête à «sou-

tenir la reconstruction de Ghaza à un stade ultérieur en reprenant les services éducatifs et en continuant à fournir des soins de santé primaires». Il a aussi déclaré que les employés et les services de l'UNRWA «sont étroitement liés au tissu social à Ghaza» et que «le démantèlement de l'agence entraînerait l'effondrement du système social». et d'insister: «Le démantèlement de l'UNRWA maintenant en dehors d'un processus politique sapera

l'accord de cessez-le-feu, le redressement de Ghaza et la transition politique...».

Par ailleurs, Philippe Lazzarini a rappelé au Conseil de sécurité la féroce campagne internationale de désinformation contre l'UNRWA. Il a souligné la pression intense exercée par l'entité sioniste et les organisations non gouvernementales qui la soutiennent, ciblant les gouvernements et les parlements des plus grands pays donateurs de l'agence, notamment par le biais de panneaux d'affichage et de publicités sur le moteur de recherche Google, financés par l'occupant sioniste. la attiré l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que ces campagnes mettent en danger la vie des employés en Cisjordanie et dans la bande de Ghaza, au cours desquelles 269 employés de l'UNRWA ont été tués. Pour le chef de l'UNRWA, «ces campagnes créent également un environnement tolérant pour le harcèlement dirigé contre les représentants des agences où qu'ils se trouvent».

R. I. /Agences

LIGUE DES CHAMPIONS

Le MCA ramène le nul et file en quarts de finale

Le MC Alger est qualifié pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football. Le Doyen a validé son billet, hier samedi à Dar Es-Salaam, après avoir réussi à tenir en échec la formation tanzanienne des Young Africans (0-0), en match comptant pour la 6e et ultime journée (groupe A) de la phase de poules.

Mission accomplie pour les Vert et Rouge. Partis à Dar Es-Salaam avec la ferme intention de revenir à Alger avec le billet de la qualification en poche, les Mouloudéens ont relevé le défi avec brio. À l'issue d'une rencontre compliquée, qui pouvait basculer d'un côté comme d'un autre, les camarades du capitaine Abdelaoui ont su faire face et résister à tous les assauts des Tanzaniens et ainsi calmer leurs ardeurs.

Grâce à ce match, à la saveur d'une victoire, le MCA termine à la seconde place de son groupe (9 pts) et accompagne les Soudanais d'Al Hilal (1e - 10 pts) au



tour suivant. De son côté, Al Hilal s'est incliné lourdement face aux Congolais du TP Mazembe (4-0), dans un match sans enjeu. Quant au CR Belouizdad, il n'ira pas en quarts de finale. Le second représentant algérien dans la plus prestigieuse des compétitions continentales a vu ses espoirs partir en

fumée après sa défaite concédée, dimanche dernier à Johannesburg, face aux Sud-Africains d'Orlando Pirates (2-1).

Le Chabab tentera de quitter la C1 africaine avec les honneurs en recevant les Ivoiriens du Stade d'Abidjan, ce soir (17h00), au stade du 5 Juillet 1962.

JSK

Mehdi Boudjemaa première recrue hivernale



Mehdi Boudjemaa première recrue hivernale de la Jeunesse Sportive de Kabylie (JSK), leader actuel de la Ligue 1 Mobilis. En effet, dans un communiqué publié sur la page Facebook du club, la direction a annoncé l'arrivée de ce milieu de terrain algéro-français de 26 ans pour un contrat de deux ans et demi.

Le joueur, qui arrive de Turquie où il évoluait au sein de la formation du Çorum FK en Ligue 1, soit la 2e division, portera le numéro 24.

Par ailleurs, il semble que la direction ait finalisé l'accord avec l'entraîneur allemand Josef Zinnbauer, qui attend son visa d'entrée en Algérie.

Son arrivée à Tizi Ouzou devrait intervenir dans les 48 heures.

COUPE D'ALGÉRIE

L'USMA affrontera le NC Magra

L'USMA affrontera le NC Magra en 16es de finale de la Coupe d'Algérie. L'USM Alger rencontrera en 16es de finale de la Coupe d'Algérie le NC Magra dans un duel au sommet des pensionnaires de la Ligue 1.

Selon le programme rendu public en milieu de semaine par la commission compétente, les Rouge et Noir accueilleront l'équipe de Magra le 9 du mois prochain dans l'arène olympique du 5-Juillet. C'est sur la pelouse de cette dernière que les joueurs de Soustara ont composté, jeudi soir, leur billet pour les 16es de finale après avoir battu facilement l'O Magrane (Ligue 2) sur le score fleuve de 6 buts à 0. Les réalisations usmistes furent l'œuvre de Ben Mazouz (20', 70' et 80'), de Bousseliou (37'), de Bde oukhenchouche (73') et de Mahouz (86'). Le vainqueur du match USMA-NCM sera accueilli par le RC Kouba, dans le cadre des 8es de finale, le 23 février prochain.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE JUDO 2025 (INDIVIDUEL/ SENIORS)

Les podiums de la 2^e journée

Les podiums de la deuxième journée du championnat national de Judo (individuel/ seniors), disputée vendredi à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger) :

(-73 kg) messieurs :

- 1- Ahmed Mehibel (MC Alger)
- 2- Oussama Djeddi (MC Alger)
- 3- Nour El-Islam Larabi (USM Alger)
- 3- Wail Ezzine (Ouled Bahia/ Oran)

(-78 kg) dames :

- 1- Dyhia Benchallal (MC Alger)
- 2- Sara Soukane (MC Alger)
- 3- Rania Melissa Ait Mouffok (MC Alger)
- 3- Karima Kechout (MC Alger)

(+78 kg) dames :

- 1- Maroua Maâmeri (MC Alger)
- 2- Sonia Asselah (MC Alger)
- 3- Razane Yasmine Yousfi (USM Alger)
- 3- Loubna Smati (JC Bordj El-Kiffan)

(-100 kg) messieurs :

- 1- Rayane Zakaria Benatia (CSA El-Azme/ Oran)
- 2- Abdelkader Lakhel (CSA El-Azme/ Oran)
- 3- Réda Lamri (JCD Tizi-Ouzou)
- 3- Abderrahmane Laouar (MC Alger).

ARABIE S.

Mahrez bientôt sous les ordres d'un nouveau coach ?

Al-Ahli se prépare à une révolution sur son banc de touche. Le club saoudien, riche en stars comme Riyad Mahrez, Roberto Firmino ou Franck Kessié, serait sur le point de tourner la page Matthias Jaissle pour confier les rênes de l'équipe à Massimiliano Allegri, ancien entraîneur de la Juventus Turin. Une arrivée prévue pour cet été, qui pourrait redéfinir les ambitions du club en Saudi Pro League. En effet, les dirigeants d'Al-Ahli seraient sur le point de se séparer de leur entraîneur actuel, Matthias Jaissle, malgré une cinquième place honorable en Saudi Pro League. Un accord verbal aurait été trouvé avec Massimiliano Allegri, ancien entraîneur emblématique de la Juventus Turin.

Libre depuis son départ de la Juventus, Allegri se préparerait à relever un nouveau défi dans la Saudi Pro League. Si son premier passage à la Juventus

avait été couronné de succès, son retour au club turinois avait été moins convaincant, malgré un titre en Coupe d'Italie. Désormais, l'Italien de 57 ans aurait accepté de prendre les rênes d'Al-Ahli à partir de la saison prochaine, laissant la gestion actuelle à un entraîneur intérimaire. L'ancien technicien turinois apportera son expérience et son savoir-faire tactique, des atouts qui pourraient consolider la place de Mahrez en tant que pilier de l'équipe. Ce dernier, de retour en forme cette saison ayant déjà inscrit 7 buts et 8 passes décisives en 22 matchs toutes compétitions confondues, semble déterminé à faire parler de lui en seconde partie de saison. Une collaboration prometteuse entre le Fennec et son futur coach pourrait transformer Al-Ahli en prétendant sérieux pour les trophées nationaux et internationaux dès le prochain exercice sportif.



NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE VIOLS, MENSONGES ET VIDÉO



21h15

TMC

Alicia Harding, une célèbre animatrice de télévision, reçoit des menaces. Son émission, spécialisée dans la traque des prédateurs sexuels, lui a attiré de nombreux ennemis.

La procureur Sonya Paxton, très proche de la journaliste, participe à l'enquête. Plusieurs détails troublent l'inspectrice Olivia Benson qui est persuadée que cette affaire est liée à la disparition de la sœur d'Alicia, survenue il y a vingt-cinq ans.

Un épisode sombre, très bien construit, dont certaines scènes sont difficiles à supporter.

OPÉRATION FORTUNE : RUSE DE GUERRE



21h10

TF1

Alors qu'une cargaison hautement surveillée a été dérobée dans un complexe à Odessa en Ukraine, Nathan est chargé de constituer une équipe d'espions ayant pour mission de la retrouver ainsi que les responsables de ce vol. Il fait alors appel au charismatique Orson Fortune, à la talentueuse Sarah Fidel et au touche-à-tout JJ Davies. Afin d'approcher le riche marchand d'armes Greg Simmonds, le petit groupe va se servir de la star préférée de ce dernier comme d'un appât lors d'une collecte de fonds. Mais l'acteur Dany Francesco a bien du mal à rentrer dans son rôle.

SIMONE, LE VOYAGE DU SIÈCLE



21h10

2

Dans les années 2010, au soir de sa vie, Simone Veil se souvient de son existence. Elle se rappelle son enfance, et les vacances joyeuses dans la grande maison bâtie par son père à La Ciotat. Sa pensée vagabonde et des flashes brutaux de la France sous l'Occupation lui reviennent, puis, elle se remémore son poste au ministère de la Santé, en 1974. Elle se souvient comment elle a présenté son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse et comment celui-ci a été accueilli de façon plus que houleuse par une partie des députés de l'Assemblée nationale.

LES ENQUÊTES DE VAN DER VALK



21h05

3

Un rituel d'invocation démoniaque tourne au drame à Amsterdam. L'équipe de Van der Valk explore la frontière entre paranormal et réalité pour élucider la mort d'un participant. Les investigations mettent au jour une histoire complexe de négligence médicale et de vengeance personnelle. Pour Lucienne, cette affaire fait ressurgir des souvenirs enfouis et douloureux qu'elle doit affronter. Pendant ce temps, Van der Valk prend une décision importante dans sa vie personnelle en choisissant de s'ouvrir à nouveau à Lena, laissant entrevoir une possible romance.



LA SÉLECTION DE MIDI LIBRE

CASINO



21h00

arte

Las Vegas, années 70. Ace Rothstein dirige d'une main de fer le Tangiers, hôtel casino parmi les plus prospères de la ville, financé en sous main par le puissant syndicat des camionneurs. Ace est devenu le grand manitou de Las Vegas, secondé par son ami d'enfance, Nicky Santoro. Impitoyable avec les tricheurs, Rothstein se laisse un jour séduire par une virtuose de l'arnaque d'une insolente beauté, Ginger McKenna.

D'après une histoire vraie, une saga flamboyante et virtuose dans laquelle Robert De Niro et Sharon Stone sont fabuleux.

MBS, L'ARABIE DU FUTUR



21h07

5

Immersion dans le royaume d'Arabie Saoudite, dirigé depuis 2017 par le charismatique et ambitieux prince héritier Mohammed ben Salmane. À travers son projet Vision 2030, le chef d'état veut faire sortir le pays de sa dépendance au pétrole. Cela passe par une modernisation du pays, en accord avec le rajeunissement de sa population. Derrière les apparences, certains saoudiens exilés dénoncent un gouvernement tyrannique et répressif. Alors que le roi d'Arabie Saoudite se voit attribué le titre de gardien des deux principaux lieux saints de l'islam, la présence du clergé est vue comme un obstacle.

LES SECRETS DU PARANORMAL



21h10

MJ

Différents événements peuvent apparaître à tout un chacun. Ainsi ce phénomène extraterrestre qui aurait paralysé la puissance nucléaire de l'armée américaine. C'est ce que l'on a appelé l'affaire Malmstrom, du nom d'une base de l'United States Air Force située dans le Montana. Ou alors ces deux peintres médium, Akiane Kramarik et Luiz Gasparetto, aux talents surnaturels. Enfin cette extraordinaire histoire comme quoi le couple Betty et Barney Hill auraient été enlevés par des extraterrestres le 19 septembre 1961, sur une route de campagne du New Hampshire, au nord-ouest des États-Unis.

CANDICE RENOIR L'ERREUR EST HUMAINE



21h05

Chérie 25

Un cadavre et un blessé grave sont découverts dans un étang, à bord d'un bateau de plaisance. Fabrice Vidal, propriétaire de l'embarcation, a été abattu de cinq balles dans le dos. Touché à la tête, Damien Costes, un pédiatre réputé, est encore en vie. À cause du mal de mer, Candice ne peut se rendre sur la scène de crime. De son côté, Antoine n'hésite pas à plonger et retrouve la caméra du médecin sous l'eau. Candice s'inquiète pour sa fille Emma et apprend qu'elle fréquente Simon Ferrer, un comédien qu'elle a mis en garde à vue et soupçonné de meurtre il y a cinq ans.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	6:28
Dohr	12:59
Asr	15:40
Maghreb	18:03
Icha	19:25

L'ARMÉE SIONISTE S'EMPLOIE À CAUSER UN MAXIMUM DE MORTS ET DE DESTRUCTIONS AVANT LE JOUR «J»

LE CESSEZ-LE-FEU ENTRERA EN VIGUEUR AUJOURD'HUI

A l'heure où la diplomatie a réussi d'imposer un cessez-le-feu, l'armée sioniste s'emploie à causer un maximum de morts et de destructions avant le jour «J», qui doit rentrer en vigueur aujourd'hui dimanche.

PAR: IDIR AMMOUR

En effet, les intenses bombardements israéliens sur la bande de Ghaza continuent de faire des victimes et d'entraver les opérations d'aide humanitaire. Les rapports sur le terrain faisant état de pas moins d'une centaine de martyrs parmi les Palestiniens depuis l'annonce du cessez-le-feu, a indiqué vendredi dernier la défense civile palestinienne.

Le porte-parole de la défense, Mahmoud Bassal, a précisé que «les dernières attaques ont fait 101 martyrs dont 31 femmes et 27 enfants».

Les autorités palestiniennes ont indiqué qu'un certain nombre de victimes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes et que les ambulances et les équipes de la défense civile ne pouvaient leur porter secours. Ajoutez à cela, la précarité que subit cette population en plein hiver. A noter que depuis le 07 octobre 2023, le bilan de la barbarie genocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 46.876 martyrs et 110.642 blessés en majorité vdes femmes et des enfants.

Les mises en garde du gouvernement de Ghaza

Après deux déceptions, en mai et juillet derniers, et avant l'annonce de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza, le Bureau des médias du gouvernement de Ghaza a rendu public, mardi, un communiqué à l'adresse de la population de l'enclave



assiégée, les invitant à la «prudence» et les mettant en garde contre la «trahison de l'occupation» qui a l'habitude de renier ses engagements. «À la lumière des informations persistantes croissantes sur la possibilité de la conclusion d'un cessez-le-feu entre la résistance palestinienne à Ghaza et l'occupation israélienne, il est important pour nous, de lancer un avertissement fort à notre peuple palestinien dans toute la bande de Ghaza sur les dangers de trahison qui peuvent être perpétrés par l'occupation, pour massacrer davantage les civils innocents», indique le communiqué du Gouvernement de Ghaza. C'est pourquoi nous insistons auprès de notre peuple palestinien sur la nécessité d'une totale vigilance totale et de la plus grande prudence à ce stade sensible», ajoute le

document. Le Bureau du gouvernement recommande aux Ghazaouis la «prudence dans leurs déplacements» entre les régions et les gouvernorats, et les invite «par soucis de sécurité» à s'informer, à propos «des lieux et des dates des déplacements (vers le nord de Ghaza, ndlr), auprès des sources palestiniennes officielles». Il est également demandé la prudence «dans tous les mouvements quotidiens», ainsi que de «rester à l'écart des rassemblements qui pourraient être une cible pour l'occupation» et des «mouvements inhabituels». «Les citoyens doivent être pleinement conscients que l'occupation peut chercher à exploiter toute période de calme pour atteindre ses objectifs d'agression», ajoute le Bureau des médias du gouvernement de Ghaza. I.A.

RATIONALISATION DE LA CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

SONELGAZ LANCE UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION

La Société de distribution d'électricité et de gaz (Sonelgaz) a lancé une campagne nationale de sensibilisation visant à encourager la rationalisation de la consommation d'électricité et de gaz, dans le but de préserver les ressources énergétiques du pays. Le porte-parole officiel du groupe Sonelgaz, Khalil Hedna, a déclaré dans un communiqué de presse, ce samedi, que : «La société Sonelgaz a entamé une campagne nationale à grande échelle pour promouvoir une culture de consommation rationnelle d'électricité et de gaz. Cela s'inscrit dans un contexte où l'approvisionnement énergétique, qu'il s'agisse d'électricité ou de gaz, est actuellement assuré avec une qualité satisfaisante en

Algérie». Dans ce cadre, le porte-parole a souligné que : «La consommation énergétique nécessite une attention particulière, à travers une gestion optimale et rationnelle de l'utilisation de l'électricité et du gaz. Cette approche permet non seulement de réduire le montant des factures énergétiques, offrant ainsi une économie pour les citoyens, mais contribue également à préserver les ressources du pays et à protéger le climat». Khalil Hedna a précisé que «le chauffage au gaz constitue souvent la part la plus importante de l'énergie consommée dans les foyers, nécessitant une mobilisation accrue des ressources, tout comme la production et la consommation d'électricité». Il a ajouté : «Le citoyen

peut participer à des économies d'énergie, sans grands sacrifices, en adoptant des gestes simples et en suivant des recommandations pour rationaliser la consommation énergétique au sein des ménages. Cela inclut l'utilisation appropriée du gaz, un chauffage ajusté de manière économique, le réglage de la température intérieure à une valeur de référence, ainsi que l'extinction complète du chauffage dans les pièces inutilisées». À ce titre, le porte-parole a recommandé «l'achat d'équipements de chauffage équipés de thermostats programmables et une gestion adéquate des appareils électriques, qu'ils soient utilisés en été ou en hiver».

CHUTES DE NEIGE ET MONTÉE DES EAUX : Treize routes fermées dans six wilayas

Un communiqué, publié par le commandement de la gendarmerie nationale via la page « Tariki », indique que treize routes ont été fermées en raison des chutes de neige et des niveaux d'eau élevés dans 6 wilayas.

Dans la wilaya de Bouira : La route nationale n°33, dans son tronçon reliant les wilayas de Bouira et Tizi Ouzou, est fermée, précisément au niveau des zones de Tikjda dans la commune d'El Esnam et de l'AkoukEr dans la commune de Bechloul.

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, la route nationale n°33 reliant les wilayas de Bouira et Tizi Ouzou est fermée, exactement au niveau de la zone d'Assoul dans la commune d'Ait Boumehdi.

La route nationale n°15 reliant les wilayas de Bouira et Tizi Ouzou a également été fermée, précisément au niveau du Col de Tirourda dans la commune d'Iferhouene. Le chemin de wilaya (CW 253) reliant les wilayas de Tizi Ouzou et Bejaia est fermé, exactement au niveau du Col de Chellata dans la commune d'Iilten.

La wilaya de Souk Ahras a connu la fermeture de la route nationale n°82 reliant les wilayas de Souk Ahras et El Tarf. Exactement au niveau des villages de Bouchehda et Sebaa dans la commune d'Ouled Driss.

La route nationale n°20 reliant les wilayas de Souk Ahras et la frontière tunisienne, a également été fermée, précisément au niveau du hameau de Fadj El Omd dans la commune d'Ouled Idriss.

La route nationale n°80 reliant les provinces de Souk Ahras et de Guelma a été fermée, précisément au niveau du hameau plat d'Ouled Zaaboub dans la commune de Sedrata.

Le chemin de wilaya (CW 04) reliant les municipalités de M'daourouch et Tiffekh a également été fermé, précisément au niveau des zones de Fayd Hadouda dans la municipalité de Tifache et du hameau de Satha dans la municipalité de Madauros.

Dans la wilaya de Tébessa : La route nationale n°82 reliant les wilayas de Tébessa et de Souk Ahras est fermée, exactement au niveau de Faj Qoray dans la commune d'El Kouif et Mchta Ziat dans la commune d'Ain Zarqa.

Quant à la wilaya de Guelma, le chemin de wilaya (CW 132) reliant les communes d'Ain Larbi et de Guelma est fermé.

Et également le chemin de wilaya (CW 162), exactement au niveau de la zone d'Ain Sefra dans la municipalité de Ben Djerrah, est fermé.

La wilaya de Skikda a annoncé la fermeture du chemin de wilaya (CW 12) reliant les communes de Ben Azouz et El Marsa, plus précisément au niveau de la zone Oued El Djedri dans la commune d'El Marsa.

Par ailleurs, le chemin de wilaya (CW 18) reliant les communes de Larbi Ben M'hidi et Felfela a été fermé.